

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01725 Numéro SIREN : 825 166 218 Nom ou dénomination : COSYNDE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt 14508



20210145082019

DATE DEPOT : 22/02/2021

N° DE DEPOT : 14508

N° GESTION : 2017B01725

N° SIREN : 825166218

DENOMINATION : COSYNDE

ADRESSE : 9 rue Anatole de la Forge 75017 Paris

MILLESIME : 2019

COSYNDE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 9 Rue Anatole de la Forge- 75017 PARIS

Immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 825 166 218

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
dépose le :

24 FEV. 2021

Sous le N° 14508

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an 2020

Le 30 septembre,

A 12 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 35 rue Jacques Dulud - 92 200 Neuilly sur seine, sur convocation faite par le Président.

Chaque actionnaire a été régulièrement convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

La Société « IDA expertise », Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente.

La Société « HTOL » représentée par Monsieur Rémi TOLEDANO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Joëlle TANJI est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le secrétaire, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés;
- le rapport de gestion;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2019;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus à la gérance;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce;
- Approbation desdites conventions ;
- Renouvellement du mandat du Président de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de la Présidence.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 142 813,67 Euros, comme suit :

- A la réserve légale : la somme de 7 140,68 euros
- Au compte « report à nouveau » : la somme de 135 672,99 euros

L'assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 227-10 et suivants du Code de commerce prend acte :

- qu'il a été conclu une convention d'avance en compte courant d'un montant de 500 000 euros entre la Société et la Société SERN BALL VALVES en date du 14 juin 2019, pour une durée de 10 ans, moyennant une rémunération chaque 31 mars, pour la somme avancée, d'un intérêt au taux annuel visé à l'article 39 paragraphe 1-3° du CGI. Par exception, la première période d'intérêt a été comprise entre le 14 juin 2019 et le 31 Mars 2020.
- qu'il a été également conclu entre la Société SERN CONSEIL, associée de la Société SBV et l'associée majoritaire, une convention de rémunération du mandataire social le 14 Juin 2019.
- que les conventions conclues au cours de l'exercice précédent se sont poursuivies, au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le Président, l'Assemblée Générale décide de renouveler la Société HTOL, représentée par Mr Rémi TOLEDANO, à ses fonctions de Président de la Société, pour une nouvelle durée de trois exercices, conformément à l'article 17 statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

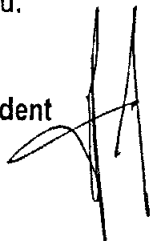
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

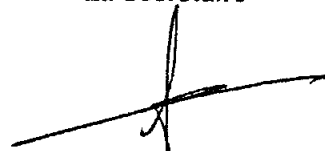
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



La Secrétaire



COSYNDE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 9 Rue Anatole de la Forge– 75017 PARIS

Immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 825 166 218

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des Statuts et des dispositions du Code de Commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de son dernier exercice social clos le 31 Décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION FINANCIERE

L'activité principale de notre Société est l'acquisition, la gestion de valeurs mobilières et la prestation administrative, financière, commerciale pour les filiales.

Notre Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 204 150 euros contre un chiffre d'affaires de 142 500 euros à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, soit une hausse de 43,26%.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1/ A l'actif des comptes de la Société

La lecture des principaux postes à l'actif nous révèle que :

- Le poste « autres participations » s'élève à 7 514 576 euros contre 5 664 754 euros, au 31/12/2018.

2/ Au passif des comptes de la Société

Le poste « emprunts et dettes financières diverses » ressort à 444 331 euros au 31/12/2019, contre 443 646 euros au 31/12/2018.

Le poste « emprunts obligataires convertibles » ressort à 3 773 034 euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 1 637 513 euros au 31/12/2018.

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » s'élève à 2 068 227 euros, en 2019 contre 2 040 449 euros en 2018.

3/ Compte de résultat

Notre Société a développé un chiffre d'affaires d'un montant de 204 150 euros, contre un chiffre d'affaires de 142 500 euros à la clôture de l'exercice social clos le 31/12/2018, soit une hausse de 43,26% par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation ressortent, à la clôture de l'exercice clos, à 155 624 euros contre euros 149 605 en 2018.

Notre Société n'a employé aucun salarié au cours de l'exercice écoulé.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire et ressort à 48 525 euros contre un résultat déficitaire de <7 105> euros au 31/12/2018.

Vous constaterez que le résultat financier est bénéficiaire à la clôture de cet exercice et ressort à 128 612 euros, contre un résultat déficitaire pour l'exercice précédent de <188 255> euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 177 137 euros, contre un résultat déficitaire de <195 360> euros, au 31/12/2018.

Le résultat exceptionnel demeure négatif à <98 135> euros, contre <59 846> euros en 2018.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 se solde par un bénéfice comptable de 142 813 euros contre un déficit comptable de <255 207>euros en 2018.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité a été touchée en raison de la situation sanitaire liée au COVID 19.

RESULTAT - AFFECTATION

- L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice comptable de 142 813,67 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :
 - A la réserve légale : la somme de 7 140,68 euros
 - Au compte « report à nouveau » : la somme de 135 672,99 euros

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée lors de l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons que le 14 Juin 2019, notre Société a racheté 70% du capital social et des droits de vote de la Société SERN BALL VALVES, SAS au capital de 1 160 208 euros, immatriculée au RCS de Salon de Provence, sous le n°B 068 802 883, dont le siège social est au 8 rue de Copenhague - ZI Les Estroublans – 13127 VITROLLES.

L'activité sociale de cette société est l'étude, la réalisation, la fabrication, la diffusion, le négoce, études assemblage de tous produits.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

La période sanitaire d'urgence imposée par le gouvernement suite au COVID 19 a impacté notre activité.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

SAS ROFORGE

Nous vous rappelons que notre Société a pris le contrôle de la Société ROFORGE le 23 Février 2017, dont elle détient 99% du capital.

L'activité de cette Société porte principalement sur l'achat, la fabrication, la vente de tous appareils de robinetterie se rattachant aux secteurs de l'industrie et de la construction.

Au cours de l'exercice écoulé, cette Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 679 721,21 euros à la clôture de son dernier exercice social, contre un chiffre d'affaires de 3 571 018 euros au 31/12/2018.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 de cette filiale se solde par un bénéfice net comptable de 251 265,83 euros, contre un résultat bénéficiaire de 32 758 € réalisé lors de l'exercice précédent.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'il a été conclu une convention d'avance en compte courant d'un montant de 500 000 euros entre la Société et la Société SERN BALL VALVES en date du 14 juin 2019, pour une durée de 10 ans, moyennant une rémunération chaque 31 mars, pour la somme avancée, d'un intérêt au taux annuel visé à l'article 39 paragraphe 1-3° du CGI. Par exception, la première période d'intérêt a été comprise entre le 14 juin 2019 et le 31 Mars 2020.

Il a été également conclu entre la Société SERN CONSEIL, associée de la Société SBV et notre Société, une convention de rémunération du mandataire social le 14 Juin 2019.

Par ailleurs, se sont poursuivies les conventions conclues au cours de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons, ainsi qu'il a été conclu, une convention de compte courant entre la Société et la société ROFORGE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée, moyennant une rémunération à chaque fin d'exercice, pour les sommes avancées, au taux maximum fiscalement déductible communiqué par l'Administration fiscale.

Il a été également conclu une convention de mandat social entre notre Société et la Société ROFORGE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

Nous vous informons également qu'a été conclu un contrat de mandat social en date du 23 Février 2017, entre la Société HTOL et notre Société, fixant les conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président confié à la Société HTOL.

Il a été également conclu une convention de compte courant entre la Société HTOL et notre société, en date du 28 Février 2017, d'une durée indéterminée, moyennant une rémunération à chaque fin d'exercice, pour les sommes avancées, au taux maximum fiscalement déductible communiqué par l'Administration fiscale.

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Néant

SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU PRESIDENT

Le mandat des commissaires aux comptes n'arrive pas à expiration à la clôture de l'exercice écoulé.

Le mandat du Président de la Société arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale d'approbation des comptes. Nous vous proposons, donc, de renouveler la Société HTOL, représentée par Mr Rémi TOLEDANO à ses fonctions de Président, pour une nouvelle durée de trois exercices, conformément à l'article 17 statuts.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

SUCCURSALES EXISTANTES

En application de l'article L232-1 H du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas constitué de succursales.

* * *

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission. Enfin, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE PRESIDENT



I. D. A. EXPERTISE

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS*

COSYNDE
SAS au capital de 1.000.000 Euros

Siège Social
9 rue Anatole de la Forge
75017 Paris

oooooooooooooooooooo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL au capital de 7623 Euros—siège social 217-219, rue du Faubourg saint Honoré 75008 PARIS
Tél. 01 56 90 19 00 - Fax 01 56 90 19 01
RCS Paris B 414 697 235
SIRET 41469723500029 – APE 6920Z – TVA FR 78414697235

A l'Assemblée Générale de la société COSYNDE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans vos statuts en date du 19 janvier 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée **COSYNDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un bénéfice de 142.814 euros pour un chiffre d'affaires de 204.150 euros et un total de bilan de 8.634.233 euros. Ces comptes ont été arrêtés par le Président dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

JA

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 septembre 2020


IDA EXPERTISE,

Représentée par Isabelle AMSELLEM

BILAN ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	31/12/18
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours	135 216.26		135 216.26
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	7 514 576.49		7 514 576.49
Créances rattachées à des participations			5 664 753.58
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	7 649 792.75	7 649 792.75	5 664 753.58
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	9 996.00		9 996.00
Autres créances (3)	599 812.69		599 812.69
Capital souscrit - appelé non versé			400 422.60
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	374 631.43		374 631.43
Charges constatées d'avance (3)			61 922.63
TOTAL ACTIF CIRCULANT	984 440.12	984 440.12	462 345.23
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	8 634 232.87	8 634 232.87	6 127 098.81

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 000 000.00)	1 000 000.00	1 000 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	56 433.00	56 433.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	817 017.65	1 072 224.15
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	142 813.67	-255 206.50
SITUATION NETTE	2 016 264.32	1 873 450.65
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	217 827.33	119 692.06
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 234 091.65	1 993 142.71
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	3 773 034.85	1 637 512.85
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 068 227.81	2 040 448.62
Emprunts et dettes financières diverses (3)	444 331.05	443 645.63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	102 664.46	12 036.00
Dettes fiscales et sociales	11 883.05	313.00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 400 141.22	4 133 956.10
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 634 232.87	6 127 098.81
(1) Dont à plus d'un an	1 631 514.70	3 321 673.23
(1) Dont à moins d'un an	4 768 626.52	812 282.87
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation en valeur en %	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	204 150.00	142 500.00	61 650.00	43.26
Montant net du chiffre d'affaires	204 150.00	142 500.00	61 650.00	43.26
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits		0.20	-0.20	-100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	204 150.00	142 500.20	61 649.80	43.26
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	155 167.04	149 528.88	5 638.16	3.77
Impôts, taxes et versements assimilés	457.00	76.00	381.00	501.32
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements	Sur immo : dotations aux amortissements			
et dépréciations	Sur immo : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.			
	Dotations aux provisions			
Autres charges	0.18	0.37	-0.19	-51.35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	155 624.22	149 605.25	6 018.97	4.02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	48 525.78	-7 105.05	55 630.83	-782.98
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)	315 508.44	7 197.00	308 311.44	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	315 508.44	7 197.00	308 311.44	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	99 522.00	93 160.48	6 361.52	6.83
Intérêts et charges assimilées (4)	87 374.28	102 291.94	-14 917.66	-14.58
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	186 896.28	195 452.42	-8 556.14	-4.38
RÉSULTAT FINANCIER	128 612.16	-188 255.42	316 867.58	-168.32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	177 137.94	-195 360.47	372 498.41	-190.67
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	98 135.27	59 846.03	38 289.24	63.98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-98 135.27	-59 846.03	-38 289.24	63.98
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-63 811.00		-63 811.00	
TOTAL DES PRODUITS	519 658.44	149 697.20	369 961.24	247.14
TOTAL DES CHARGES	376 844.77	404 903.70	-28 058.93	-6.93
Bénéfice ou Perte	142 813.67	-255 206.50	398 020.17	-155.96

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/01/19 Au 31/12/19		en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18		en %	Variation en valeur en %	
CHIFFRE D'AFFAIRES	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des march. vendues								
MARGE COMMERCIALE								
Production vendue (biens et services)	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
+ / - Production stockée								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
- Matières premières								
- Sous-traitance (directe)								
MARGE DE PRODUCTION	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
MARGE BRUTE TOTALE	204 150	100.00		142 500	100.00		61 650	43.26
- Autres achats								
- Charges externes	155 167	76.01		149 529	104.93		5 638	3.77
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	48 983	23.99		-7 029	-4.93		56 012	-796.88
Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	457	0.22		76	0.05		381	501.32
- Salaires et traitements								
- Charges sociales								
Total	-457	-0.22		-76	-0.05		-381	501.32
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	48 526	23.77		-7 105	-4.99		55 631	-782.99
Reprises sur dép., prov., amorts								
+ Transferts de charges d'exploitation								
+ Autres produits d'exploitation								-100.00
- Dotations amort. et dépréciations								
- Autres charges d'exploitation								-51.35
Total								5.88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	48 526	23.77		-7 105	-4.99		55 631	-782.98
Opérations en commun								
+ Produits financiers	315 508	154.55		7 197	5.05		308 311	
- Charges financières	186 896	91.55		195 452	137.16		-8 556	-4.38
Total	128 612	63.00		-188 255	-132.11		316 868	-168.32
RÉSULTAT COURANT	177 138	86.77		-195 360	-137.10		372 498	-190.67
+ Produits exceptionnels (1)								
- Charges exceptionnelles (2)	98 135	48.07		59 846	42.00		38 289	63.98
- Participation des salariés								
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-63 811	-31.26					-63 811	
Total	-34 324	-16.81		-59 846	-42.00		25 522	-42.65
RÉSULTAT EXERCICE	142 814	69.96		-255 207	-179.09		398 020	-155.96

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés